

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la composition du Conseil de la formation
professionnelle continue créé par le décret du 17 juin 2021
portant le livre 6 du Code de l'enseignement fondamental
et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à
la formation professionnelle continue des membres de
l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel
de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS**

A.Gt 15-07-2021

M.B. 16-08-2021

Modification :

A.Gt 30-09-2021 - M.B. 14-10-2021

A.Gt 11-10-2023 – M.B. 23-01-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juin 2021 relatif portant le livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS, article 6.1.5-3 ;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs ;

Vu la proposition du président communautaire de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) du 21 juin 2021 ;

Vu la proposition du représentant du Syndicat de l'enseignement libre - Syndicat des employés, techniciens et cadres (SEL-SETca) de la Fédération Générale du Travail de Belgique (FGTB) du 18 juin 2021 ;

Vu la proposition du Secrétaire Général de la Confédération des syndicats chrétiens - Enseignement (CSC - Enseignement) du 22 juin 2021 ;

Vu la proposition du Secrétaire Général de l'Association Professionnelle du Personnel de l'Enseignement Libre (APPEL) de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) du 23 juin 2021 ;

Vu la proposition de la présidente communautaire du Syndicat Libre de la Fonction Publique (SLFP-Enseignement) de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB) du 29 juin 2021 ;

Vu la proposition du Secrétaire général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SEGEC) du 29 juin 2021 ;

Vu la proposition du Secrétaire général de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) du 29 juin 2021 ;

Vu la proposition de la représentante de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la proposition du fonctionnaire dirigeant f.f. de l'Institut de la Formation professionnelle continue (IFPC) du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la proposition de l'Administrateur délégué du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) du 2 juillet 2021 ;

Vu la proposition du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) du 2 juillet 2021 ;

Vu la proposition de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) du 5 juillet 2021 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Modifié par A.Gt 30-09-2021

Article 1^{er}. - Le Conseil de la Formation Professionnelle est composé des membres suivants :

Pour les partenaires sociaux :
Membres effectifs :
M. Pierre WAAUB (SEL-SETca)
[Mme Valérie DENAYER (CGSP)] <i>[modifié par A.Gt 30-09-2021][modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
M. Philippe DOLHEN (CSC - Enseignement)
[Mme Jamila ZEROUALI (APPEL)] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
Mme Christine GENOT (SLFP-Enseignement)
Membres suppléants :
M. Emmanuel FAYT (SEL-SETca)
[Mme Stéphanie BERTRAND (CGSP)] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
Mme. Nathalie KALINOWSKI (CSC - Enseignement)
Mme. Elisabete CUNHA PESSOA (APPEL)
M. Stephan SEYNAEVE (SLFP-Enseignement)
Pour les réseaux d'enseignement et WBE :
Membres effectifs :
M. Dominique LUPERTO (CECP)
[Mme Mélina CEPEDA (CPEONS)] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
M. Francis LITRE (SEGEC)
M. Christophe MOURAUX (SEGEC)
[Mme Aurélie DURIAU (FELSI)] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
[Mme Leyla MORCIMEN] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
Membres suppléants :
Mme Stéphanie DEBUSSCHERE (CECP)
[M. Sébastien SCHETGEN (CPEONS)] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>

M. Gengoux GOMEZ (SEGEC)
M. Pierre SCIEUR (SEGEC)
Mme. Nathalie BERNARD (FELSI)
[Mme Angélique MAGHE] <i>[modifié par A.Gt 11-10-2023]</i>
Pour l'Institut de la Formation Professionnelle Continue (IFPC) :
Membres effectifs :
M. Francesco DELL'AQUILA (IFPC)
Mme. Alexandra SCHMIDT (IFPC)
Membres suppléants :
Mme. Isabelle D'HONDT (IFPC)
Mme. Bernadette STEVENS (IFPC)
Pour l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) :
Membre effectif :
M. Marc DEMEUSE (ARES)
Membre suppléant :
M. Alain WILKIN (ARES)
Pour la Direction générale du Pilotage du Système Educatif :
Membre effectif :
M. Christophe KELECOM (DGPSE)
Membre suppléant :
M. Quentin David (DGPSE)

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 3. - Le Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 juillet 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,
C. DESIR